



Appel de candidatures Commission de délimitation des circonscriptions électorales

L'Assemblée législative du Nunavut souhaite recevoir des candidatures afin de pourvoir deux postes de membres de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales.

La *Loi électorale du Nunavut* prévoit la création d'une commission de délimitation des circonscriptions électorales ayant pour rôle de proposer à l'Assemblée législative les limites et le nom des circonscriptions du Nunavut. La Commission sera établie au cours de l'automne 2022. Les membres de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales seront nommés par la Commissaire du Nunavut sur la recommandation de l'Assemblée législative.

La Commission est formée de trois membres et présidée par un juge ou un juge retraité de la Cour de justice du Nunavut ou de la Cour d'appel du Nunavut. Les deux autres membres doivent être des personnes habiles à voter au Nunavut.

Les personnes intéressées par ces postes devront posséder une bonne compréhension de la loi électorale et de l'administration électorale et être capables d'analyser de l'information écrite de nature complexe.

Les membres de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales devront effectuer des déplacements. Ils recevront des honoraires et des indemnités journalières conformément aux taux du gouvernement du Nunavut.

Veillez présenter votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae et d'une lettre de présentation d'ici le 31 août 2022 à 17 h (HNE).

Les candidatures et les demandes de renseignements doivent être transmises à

**Secrétaire du Bureau de régie et des services
Bureau de l'Assemblée législative du Nunavut
C.P. 1200, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0**

Tél. : (867) 975-5100

Télééc. : (867) 975-5191

Courriel : submissions@assembly.nu.ca